Ami du Clergé du 7 août 1930

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Une Mission paroissiale. — XVI. La sanctification du dimanche, 465.
Cours de prônes sur le Décalogue. — XLIII. La sanctification des fêtes, 469.
Cinq minutes d'Evangile. — XL. *10e Dim. après la Pentecôte* : L'orgueil, 471.
Triduum en l'honneur de S. Augustin. — III. Le docteur, 472.
Panégyrique de S. Bernard. — Le moine et l'apôtre, 475.
A une messe d'Anciens Combattants. — Champions de la justice et du droit, 477.
En lisant. — La vie eucharistique dans les enfants, 478.

UNE MISSION PAROISSIALE

XVI

LA SANCTIFICATION DU DIMANCHE

Dieu est obligé de nous imposer des devoirs, par lui-même ou par son Eglise — le devoir dominical.

I. *L'obligation de sanctifier le jour du Seigneur* remonte aux temps les plus reculés. Dieu, qui aurait le droit de disposer de tout notre temps, ne nous demande qu'un jour sur sept pour l'adorer, le prier, demander ses grâces. — Utilité de la trêve dominicale, qui remplace l'ancien sabbat, au point de vue individuel, familial, social.

II. *Les observances dominicales.* — La loi du repos — honneur rendu à la divinité — nécessité physiologique pour nos corps — les circonstances exceptionnelles qui en dispensent — l'assistance à la sainte messe : sa force obligatoire — y assister avec ferveur — sanctifier le dimanche par des distractions innocentes.

III. *Quelques objections :* il faut bien vivre le dimanche comme les autres jours — mon travail m'empêche d'aller à la messe. — La vraie raison qu'on garde secrète : le respect humain — c'est une lâcheté — c'est aussi une sottise et un malheur. — Le Christ rougira devant son Père de ceux qui auront rougi de lui devant les hommes.

Les colères de Dieu sur les peuples profanateurs du dimanche.

Mes bien chers frères,

Si indulgent que soit le Seigneur, il faut bien tout de même qu'il nous impose certaines règles et qu'il les fasse rigoureusement observer. De ces règles, les unes sont tellement immuables et essentielles qu'on ne saurait y toucher sans jeter bas tout l'édifice de la doctrine et de la morale chrétiennes. D'autres sont, il est vrai, moins principales. Mais tant qu'une disposition de l'autorité légitime ou un cas de force majeure ne vient pas nous en relever, elles s'imposent absolument à notre observance, et nous ne saurions y déroger sans commettre un péché mortel. Cette seconde catégorie comprend, entre autres, une loi, trop méconnue à notre époque, mais qui, pour être souvent violée, n'en conserve pas moins sa force impérative. C'est la loi de la sanctification du dimanche, du jour que le Seigneur s'est réservé pour que nous lui rendions nos devoirs.

Les Commandements de l'Eglise nous prescrivent en effet, parmi les diverses observances extérieures auxquelles ils nous astreignent, d'assister au saint sacrifice de la messe tous les dimanches et jours de grandes fêtes. Sous prétexte que cet ordre n'émane pas directement de Dieu, trop d'hommes sont enclins à le considérer comme négligeable ou tout au moins comme tellement secondaire, qu'on peut s'en affranchir facilement. C'est une erreur et une erreur grave. D'abord les lois ecclésiastiques possèdent une vigueur divine qui doit nous contraindre à obéir. Si l'Eglise nous fixe des règles, c'est parce qu'elle a reçu de Dieu le pouvoir de légiférer sur tout ce qui touche à notre conscience. Elle est munie d'une délégation authentique, dont le texte se trouve dans l'Evangile, et par laquelle le Christ lui remet une partie de ses propres pouvoirs, l'autorise pour les exercer en son nom, et s'engage à ratifier dans le ciel les arrêts qu'elle aura portés sur la terre. Nous devons donc considérer les commandements ecclésiastiques comme des ordres émanés de Dieu, et cela suffirait déjà pour établir que nous sommes tenus de nous y soumettre avec respect, avec empressement, avec joie, avec ardeur.

Mais dans l'espèce qui nous occupe, le précepte de l'Eglise ne fait que corroborer et préciser l'un des principaux Commandements du Décalogue. C'est le Seigneur lui-même qui, bien avant les prêtres de l'ancienne ou de la nouvelle Loi, a imposé la sanctification d'un jour par semaine, afin que l'humanité puisse rendre à Dieu le culte et l'hommage qui lui sont dus. Où ira-t-on chercher une autorité plus haute ? Lorsque Dieu lui-même a parlé, qui se hasardera à le contredire ? L'observance du jour du Seigneur, la sanctification du dimanche chrétien constitue donc l'un de nos plus essentiels devoirs.

I

I. — Bien avant de promulguer sa loi, parmi les foudres du Sinaï, le Seigneur avait exigé de nos premiers pères et des patriarches antiques, des manifestations extérieures d'adoration, de gratitude, de sujétion et d'amour. C'est pour cela que coulait sur les bûchers le sang des victimes pacifiques ; c'est pour cela que l'encens fumait vers le ciel. Lorsqu'il voulut constituer le code divin du peuple de Dieu, Jéhovah eut soin de déterminer les devoirs d'Israël envers sa majesté et il édicta cette prescription souveraine : « Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. » Quoi de plus juste, quoi de plus sage ? Le Maître à qui nous appartenons absolument aurait eu le droit de se réserver tous nos jours et toutes nos minutes, toutes nos forces, toutes nos activités, tous nos désirs, toutes nos pensées. Il n'y a rien dans notre être moral ou physique qui puisse se soustraire à sa légitime domination. Mais — avec sa modération coutumière — le Seigneur a daigné nous laisser la latitude de disposer à notre gré de la plus large part de notre vie. Sur sept jours il nous en laisse six, pour notre labeur, pour notre

pain à gagner, pour nos affaires à diriger, pour nos plaisirs même et nos fantaisies. De quel droit contesterions-nous sa prétention à garder pour lui le septième jour, alors que tous lui appartenaient et que, si nous jouissons des autres, c'est un pur cadeau de sa part ?

C'est d'ailleurs autant pour nous que pour lui, que Jéhovah a institué le sabbat. En effet, pour notre salut, nous sommes tenus de rendre à Dieu l'hommage de l'honneur et de la prière. Pendant notre semaine laborieuse, nous trouvons difficilement l'occasion de nous acquitter de ce devoir, de nous libérer de cette charge. Nous courons donc le risque de verser dans l'infidélité, ou tout au moins dans la négligence. Mais voilà que la journée hebdomadaire du repos et de l'oraison vient nous rappeler à nous-mêmes et nous faciliter l'observance de notre pieuse obligation. Le dimanche est le moment béni où la terre s'élève vers le ciel, où le ciel sourit à la terre ; c'est le moment où se renouvelle l'alliance entre Dieu et l'humanité. C'est le jour du devoir, sans doute, mais c'est aussi le jour du bonheur.

II. — Comment le dimanche s'est substitué à l'ancien sabbat, vous le savez tous, mes bien chers frères. C'est un dimanche matin, que sous le ciel doré d'une aurore de Pâques, le Christ triomphateur est sorti du tombeau. L'Eglise, dès lors, a voulu fêter le grand miracle du christianisme, en même temps qu'elle rendait grâces au Seigneur ; elle a voulu honorer le Fils divin, en même temps que son divin Père. Et voilà pourquoi le sabbat des anciens jours a été retardé jusqu'au dimanche des temps nouveaux. Mais cette modification de détail n'a nullement changé le caractère de la journée qui doit être dédiée au Maître. Cette journée-là est sacrée ; elle est empreinte d'un signe religieux et nous ne saurions la vivre d'une façon profane. Le dimanche appartient à Dieu qui nous ordonne, à ce moment, de manifester publiquement notre foi en lui, de le vénérer par nos effusions intimes, de le remercier pour les bienfaits que sa main répand sans cesse sur nous ; de solliciter de lui les grâces nouvelles dont nous avons sans cesse besoin, pour ce monde et pour l'éternité. Nous dérober à ce devoir, que Dieu nous a fixé de façon si nette, qu'il a formulé de manière si impérative, ne serait pas seulement une négligence, ni même une lâcheté humaine. Ce serait un péché mortel qui outragerait gravement l'Eternel.

Dieu, certes, a institué le dimanche pour l'affirmation de ses droits et dans l'intérêt de sa gloire. Mais même quand il semble ne penser qu'à lui, ce bon Père ne se désintéresse jamais de nous. C'est aussi pour notre profit qu'il a établi cette trêve sainte à nos labeurs et à nos peines, et c'est nous qui sommes les bénéficiaires du jour de paix et de prières que nous devons à la bonté du ciel.

De notre point de vue individuel, il n'est pas exagéré de dire que chaque dimanche nous apporte un soulagement et une joie. Les corps trop longtemps crispés sur les rudes et ingrates besognes, arrivent enfin à se détendre ; les fronts trop longtemps inclinés sur la terre marâtre, se relèvent avec une douce fierté. Mais ce sont les âmes surtout qui s'affranchissent et s'épanouissent. Pendant ces heures brèves et bénies, on n'est plus rivé à la chaîne de ses fonctions ou de ses services. On se sent maître de soi-même, libre de disposer de son temps, délivré de tout contrôle ainsi que de toute contrainte. Les préoccupations habituelles sont, pour un instant, rejetées ; on peut se laisser aller au rêve, aux caprices de sa fantaisie. Mais, par-dessus tout cela, l'âme vraiment noble et chrétienne profite des heures dominicales pour se rapprocher de son Dieu. Durant les six jours qui viennent de passer, elle a été submergée, noyée, dans le flot perpétuel des affaires vulgaires : il lui tarde de s'échapper de toutes ces choses banales : elle se souvient qu'elle est fille du ciel, et c'est vers le ciel qu'elle s'évade, par le désir et par la prière, pour se retremper dans ses sublimes origines, pour se baigner dans la fierté sainte, pour orienter mieux son avenir, pour puiser à sa source suprême le courage qui fait les saints.

Du point de vue familial, les bienfaits du repos dominical ne sont pas moindres. Pendant la semaine entière, le foyer a été presque désert, la famille presque dispersée : le père était à son chantier ou à son usine ; les enfants épars dans leurs différentes écoles ; et la mère restait toujours seule, soit qu'elle ait gardé la maison, soit qu'elle aussi, de son côté, ait dû aller chercher son pain dans un bureau ou un atelier. A peine si l'on se retrouvait un peu le soir, rapidement, pressé par le sommeil et la fatigue ; plus de longues causeries ; plus aucune de ces effusions qui fondent des âmes les unes dans les autres. Si le dimanche n'était pas là pour refaire l'unité domestique, pour renouveler doucement les intimités tendres du foyer, l'homme isolé, découragé, retomberait dans une solitude morale pire que celle des sauvages. Et quand le bon Dieu n'aurait imposé sa loi dominicale que pour permettre au père de gouverner sa demeure, d'étudier le caractère changeant de ses fils, de dicter les ordres nécessaires ; que pour permettre aux enfants de chérir ceux à qui ils doivent tout, le respect comme la tendresse, il faudra bénir Dieu sans fin de cette idée de bienfaisante prévoyance.

Il en est de même, d'ailleurs, si l'on envisage le dimanche du point de vue général et social. Là encore il s'avère fécond en avantages. C'est lui qui permet à l'ouvrier de changer un peu le cadre de sa vie, de sortir des relations forcées, quotidiennes, monotones, pour entretenir des rapports de son choix avec ceux qui lui plaisent et qu'il ne peut voir de toute la semaine. C'est le dimanche qui lui permet de suivre les mouvements artistiques ou intellectuels qui développent ses horizons et font luire à ses yeux l'idéal. Le dimanche est un jour de concorde, où les haines de classe s'apaisent parce que la fatigue s'allège. Le dimanche est le jour chrétien où tous les hommes se sentent frères dans la charité de Jésus-Christ.

II

I. — La sanctification du dimanche comporte deux sortes d'obligations principales. D'abord l'abstention de toute œuvre servile. Il est dit dans la Bible que le grand Ouvrier qui, pendant six jours, venait de créer la lumière, de séparer la terre des mers, de faire germer les plantes nouvelles et les races animales inconnues, de créer l'homme enfin, son chef-d'œuvre, il est dit que Jéhovah fut enfin satisfait de son œuvre et qu'il se reposa le septième jour. A l'exemple du Maître que nous honorons, il nous faut, nous aussi, cesser nos labeurs lorsqu'arrive la journée sainte.

Le repos a toujours été considéré comme un témoignage de respect. Dès l'antiquité, les solennités consacrées au culte des dieux se doublaient d'un chômage officiel, obligatoire, dont nul artisan ne pouvait s'affranchir et qui s'étendait jusqu'aux esclaves. A notre époque encore, comment célèbre-t-on un grand anniversaire, un événement exceptionnel ? Par un ou plusieurs jours fériés : tant il est vrai que ce mode de solennisation est profondément ancré dans l'âme humaine. A ce seul titre, il s'imposerait pour fêter dignement la journée dominicale, car nul n'est plus digne que Dieu de recevoir de tels honneurs.

Mais il y a bien autre chose. Toujours attentive et compatissante, la Providence du Très-Haut nous a ordonné le repos hebdomadaire parce qu'il est indispensable à la conservation de nos forces et que, en le transformant en une sorte de rite religieux, elle nous amène à faire de nécessité vertu.

C'est une inexorable loi de la nature que l'effort trop prolongé épuise rapidement les forces humaines et amène de graves désordres dans l'économie de l'organisme. Si l'on ne veut pas tomber malade, il est indispensable de se reposer de temps à autre ; à ce point que le travailleur qui croit faire preuve d'esprit et d'indépendance en ne se reposant pas le dimanche, est obligé de chômer un autre jour. La semaine, vieille comme le monde, correspond à une nécessité matérielle ; elle marque l'étape de labeur après laquelle il est nécessaire de s'arrêter un peu pour refaire ses énergies. Puisque cette halte périodique est inévitable, pourquoi ne pas la rendre sainte et méritoire en la dédiant au Seigneur, en l'observant afin d'accomplir la volonté d'En-Haut ? Cela ne nous gêne en aucune manière et cela nous permet de remplir un de nos devoirs essentiels.

Remarquez bien que le Bon Dieu défend de s'employer, le dimanche, à toutes sortes d'œuvres manuelles, et non pas seulement à des travaux rémunérés ou à vos tâches coutumières. Le repos du corps s'impose absolument ; et les seules tâches permises seront les labeurs d'ordre intellectuel qui sont de nature toute différente et ne tombent pas sous la même loi. Remarquez encore qu'une circonstance vraiment majeure, une raison grave et sérieuse peut autoriser légitimement certaines dérogations à la règle. C'est le cas, par exemple, des usines à feu continu où le personnel de la chaufferie doit se relayer sans cesse afin d'entretenir les fours qui, s'ils s'éteignaient, entraîneraient la ruine de l'usine et feraient perdre le gagne-pain d'une foule de travailleurs. C'est le cas des grandes entreprises de communication dont le chômage hebdomadaire paralyserait toute l'activité du pays. C'est aussi le cas qui se pose lors d'un cataclysme ou d'un sinistre : si une inondation dévaste vos champs, si la maison de votre voisin vient à s'incendier le dimanche, vous seriez vraiment criminels de remettre au lundi l'organisation des secours. Il faut toujours en revenir à ce grand principe : Dieu ne demande jamais rien ni d'anormal, ni d'impossible ; et, quand cela devient nécessaire, il est toujours prêt à accorder, par lui-même ou par ses ministres, les permissions compatibles avec les bases de sa loi, avec l'ordre général du monde, et qui peuvent être utiles à ses enfants.

II. — A côté du repos réparateur, le Maître nous impose, le dimanche, la prière et la prière officielle. C'est raisonnable, c'est logique, puisque nous nous trouvons au jour de notre sanctification. L'Eglise a précisé cet ordre, en vertu de ses divins pouvoirs, en nous prescrivant ce jour-là l'assistance à la Sainte Messe. Ceci encore est profondément juste, profondément sage. Quelle prière pourrait être meilleure que le sacrifice par excellence, celui où le Christ même s'offre comme victime, celui qui perpétue à travers les âges la grande immolation du Calvaire, celui qui répand sur le peuple fidèle une incomparable somme de grâces, de faveurs, de bénédictions ? Nous ne sommes pas seulement tenus de servir Dieu dans le silence de nos cœurs et dans le secret de nos demeures. Nous lui devons une attestation publique de notre fidélité et de notre foi. La Messe à laquelle nous nous rendons nous fournit une occasion parfaite de nous acquitter de ce devoir. En même temps qu'elle multiplie l'efficacité de nos prières, et les joignant à ses intercessions médiatrices, l'Eglise nous façonne au courage chrétien, nous assure des bienfaits nouveaux et, par l'exemple réciproque que nous nous donnons les uns aux autres, elle nous entraîne à l'Amour.

Elle n'abuse d'ailleurs pas de notre patience si fragile, ni de notre ferveur si tôt lassée. Poussant à l'extrême la rigueur des préceptes du Décalogue, l'Eglise aurait été en droit de dire que la journée dominicale tout entière, ou au moins sa plus grande partie, doit être consacrée à l'oraison. Elle aurait pu nous obliger à revenir à plusieurs reprises dans ses sanctuaires pour d'interminables cérémonies. Au lieu de cela, que demande-t-elle ? Elle se contente, au minimum, de cette petite demi-heure que peut durer une messe basse ? Est-ce vraiment exiger quelque chose qui surpasse nos forces ; peut-on au contraire pousser plus loin l'indulgence et la modération ? Mais ce minimum, toutefois, il faut savoir le réaliser. A moins qu'une maladie ou un motif grave ne vous retienne loin de l'assemblée des fidèles, vous ne

pouvez, sans faute mortelle, vous dispenser de l'assistance à la messe par négligence ou simple plaisir. Et, pour bien remplir votre devoir, pour rendre à Dieu, autant qu'il est en vous, tout ce que vous lui devez de respect et d'affection filiale, vous utiliserez jalousement les quelques minutes si brèves où vous vous trouvez en sa présence au pied de l'autel. Vous prierez de tout votre cœur ; vous exposerez au bon Maître l'état et les besoins de votre âme ; vous lui confierez vos familles ; en un mot, vous vous tendrez vers lui, de tout votre cœur, de toutes vos forces, afin d'être bénis par lui.

Vous n'oublierez pas non plus que la sanctification du jour du Seigneur ne se limite pas à l'assistance aux offices. Elle doit remplir — indirectement au moins — votre dimanche tout entier. Durant le cours de cette journée sacrée, élevez de temps à autre votre pensée vers le Seigneur. Reposez-vous gaiement en famille ou au milieu de vos amis ; mais gardez-vous de profaner le saint jour par de coupables distractions, incompatibles avec la fête dominicale. Consacrer son loisir hebdomadaire à des bals ou aux cinémas, à des réunions impies ou à des folies dangereuses, ce n'est nullement honorer Dieu, ce serait plutôt le provoquer. Dieu, d'ailleurs, ne nous a pas donné le dimanche pour nous damner à force de plaisirs pervers, mais pour développer en nous la charité surnaturelle qui doit nous conduire au salut.

III

La loi de la prière et du repos est bienfaisante entre toutes ; elle nous grandit à nos propres yeux en nous témoignant l'affection et la sollicitude paternelles dont nous environne le Bon Dieu. Il semblerait donc tout naturel que chacun s'empresse d'obéir, non seulement avec une bonne volonté loyale, mais même avec un enthousiasme joyeux. Eh bien ! l'homme est si dénaturé, si aveugle au sujet de ses vrais intérêts ou si nettement ennemi de lui-même qu'il refuse souvent de se soumettre à ce que Dieu édicte pour son bien. Et comme son infrangible orgueil le porte à se donner toujours raison, même lorsqu'il se livre aux pires erreurs, il accumule les objections et les sophismes pour se dispenser de la loi. Ecoutez plutôt :

I. — Chômer le dimanche, c'est vite dit, mais on mange ce jour-là comme les autres jours, et il faut bien gagner son pain. A qui fera-t-on croire qu'un ouvrier sérieux, économe, rangé, avec les salaires actuels, n'arrivera pas, pendant la semaine, à gagner de quoi se nourrir lui et sa famille, pendant la journée dominicale ? Le fait est tellement évident qu'on perdrait son temps à le discuter. Il peut, certes, arriver qu'un travailleur soit incapable de faire des économies. Il faudra alors plutôt s'en prendre au « bistro » de son quartier, qu'à la Providence qui lui a fourni les moyens suffisants pour vivre. Mais ce ne sera pas un motif pour le dispenser de ses obligations primordiales. Un peu plus d'ordre, un peu plus de courage lui permettront de sauvegarder sa dignité de chrétien en remplissant tout son devoir.

II. — Et voilà, par le fait même, ruinée l'argumentation de ces braves gens qui viennent vous dire avec candeur : « Moi, j'irais volontiers à la messe ; mais je travaille trop le dimanche pour en avoir le loisir. » Comment ! ils prétendent justifier leur abstention de l'église en alléguant un second péché, une seconde violation de la loi ? Qu'ils commencent donc par obéir à Dieu en supprimant leurs œuvres serviles : ils auront tout de suite le temps nécessaire, et au-delà, pour entendre la Sainte Messe et multiplier leurs exercices de dévotion. Entendons-nous bien cependant : il peut arriver que certaines situations particulières rendent excusable le travail du dimanche, soit habituellement, soit plutôt exceptionnellement. Il peut même arriver encore que ce labeur soit si long, si absorbant, qu'il ne laisse pas la possibilité de s'évader quelques minutes pour aller adorer son Dieu pendant le saint sacrifice. Cela peut se produire pour une infirmière que nul ne saurait remplacer au chevet d'un grand blessé ; cela s'est souvent produit pour les soldats qui montaient la rude, l'interminable garde des tranchées et qui se seraient trouvés plus confortablement installés à l'église que dans la froide boue de leurs pauvres abris. Mais alors — et nous l'avons dit déjà — nous tombons dans la série des dérogations légitimes ; et, puisqu'il n'y a plus aucune mauvaise volonté, il n'y a plus l'ombre d'un péché. Ce qui est inexcusable, absolument, c'est de s'entêter à vouloir travailler le dimanche — surtout lorsque l'on aime tant à se reposer les autres jours. Et ce qui est ridicule, surtout, c'est d'alléguer ce beau prétexte pour s'affranchir des offices saints.

III. — Au fond, la vraie, la grande objection, c'est celle qu'on avoue rarement, et que les plus audacieux ne murmurent que sous une forme adoucie : « Il faut bien faire comme les autres ! » Sous cette apparence atténuée, elle revient à signifier : « J'ai la honte de reconnaître que je ne possède pas le courage de rester fidèle à mon Dieu. » Il faut bien faire comme les autres : mais, parmi les autres, en manque-t-il qui pratiquent les Commandements ? Est-ce que les cloches sonnent en vain le grand appel aux prières sacrées ; est-ce que, même dans les villes les plus indifférentes, les églises restent désertes lorsque brille le jour du Seigneur ? Or ceux qui remplissent leur devoir, sachez-le bien, forment une élite. Vous n'avez qu'à les regarder passer pour reconnaître parmi eux des hommes revêtus des plus hautes dignités sociales, des savants illustres dans tout l'univers, des pères de famille laborieux, honorés dans tout leur entourage, des ouvriers consciencieux, probres, vaillants. Est-ce que cette partie de l'humanité ne vous intéresserait pas ? et préféreriez-vous par hasard, par malheur, descendre dans les rangs de ceux qui, pour avoir déserté d'abord les règles de la morale divine, risquent de finir par ne plus observer les

principes de la morale humaine? Il faut oser aller au fond des choses : trop de chrétiens ne pratiquent plus, parce qu'ils sont rongés par le respect humain. Or le respect humain a un autre nom, un nom malheureusement trop exact, et il s'appelle : lâcheté.

Parmi tant de sottises humaines, il en est peu d'aussi lamentables que celle du respect humain. Il consiste à mettre en parallèle, d'une part, l'opinion de quelques voisins ou de quelques camarades, plus ou moins jaloux, plus ou moins bornés, plus ou moins ignorants des mobiles qui nous font agir, — et d'autre part, l'opinion vraie, juste, éclairée, souveraine de Dieu qui nous jugera à notre mort. Il consiste encore à préférer les approbations passagères, les flatteries souvent hypocrites des hommes à l'arrêt par lequel le Seigneur qualifiera notre conduite et la sanctionnera pour l'éternité. Mais le respect humain est encore un malheur. Autant la vie future dépasse, en intensité et en durée, la vie présente, autant on doit choisir la fidélité à Dieu plutôt que la popularité vulgaire. Si nous travaillons pour le monde, les vains résultats de notre effort seront ensevelis avec nous. Si nous nous sacrifions pour le ciel et si, pour lui, nous affrontons quelques discussions ou quelques sarcasmes, nous acquérons des droits à une récompense qui, elle, ne passera jamais. Il y a, dans l'Evangile, un mot terrible du Jésus d'amour : « Je rougirai devant mon Père, de ceux qui, sur terre, auront rougi de moi. » Les malheureux, les misérables qui, par une crainte folle, auront renié la loi divine, auront, par exemple, déserté le devoir dominical, savent donc ce qui les attend. Lorque l'heure terrible du grand jugement aura sonné, lorsque l'univers ressuscité assistera à la promulgation de leur sentence, le Christ se détournera d'eux ; il aura honte de les reconnaître pour ses baptisés, pour ses frères. Et il les laissera aller, en dépit de leurs supplications et de leurs larmes tardives, là où doivent aller tous les pécheurs. Si l'amour de Jésus, mort pour nous, ne suffisait pas à nous embraser du courage chrétien et pratique, au moins que l'épouvante du châtiment nous retienne dans le chemin de la vertu et dans l'obéissance à la loi.

* *

Une des raisons qui accroissent la gravité de la violation du dimanche, c'est que cette défaillance-là n'est pas seulement une faute privée, secrète, mais aussi un péché public. Celui qui s'abstient de sanctifier le jour divin donne un exemple redoutable à sa famille et à tous ceux qui le connaissent. Son geste prêche le mépris de l'autorité surnaturelle. Il rentre dans la catégorie de ceux que Notre-Seigneur anathématisait jadis : « Malheur à ceux par qui le scandale arrive ! » Pourquoi devons-nous avoir l'humiliation de reconnaître que ce péché public, en France, est devenu comme une espèce de péché national ? Pour peu que vous ayez voyagé hors de nos frontières, vous avez pu vous rendre compte que le culte officiel du Très-Haut est, à peu près partout, mieux observé que chez nous ; et pour peu que vous ayez causé avec des étrangers, vous avez dû voir à quel point notre navrante façon de faire les choque et nous fait mépriser. Prenons garde ! Si Dieu a l'éternité pour nous faire expier nos culpabilités individuelles, c'est dès ici-bas qu'il doit punir les peuples révoltés contre lui. La Vierge douloureuse de La Salette avait déjà gémi sur notre blasphème en actions, sur la profanation générale du jour sacré ; elle nous avait appelés à la pénitence. Et parce que nous n'avons pas voulu entendre sa voix maternelle, les sanctions prédites sont survenues ; notre territoire paganisé a été ravagé par deux invasions, nous avons pleuré des larmes de sang. Dieu veuille que notre obstination n'amène pas des châtiments nouveaux et encore plus redoutables. Pour sauver notre peuple ingrat, faisons-nous les apôtres du dimanche chrétien ; prêchons courageusement d'exemple. Et si même, par malheur, nous n'aboutissons pas à autre chose, sachons au moins nous mettre nous-mêmes à l'abri des justices effroyables du Dieu qui, pour être toujours notre Père, n'en demeure pas moins un Vengeur. Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LE DÉCALOGUE

XLIII

LA SANCTIFICATION DES FÊTES

Mes frères,

Maintenant que nous avons terminé l'explication des commandements de Dieu, nous consacrerons quelques instructions à l'étude des commandements de l'Eglise.

I

Les commandements de l'Eglise sont au nombre de six. Non pas que l'Eglise n'ait formulé que ces six préceptes. De même que le recueil des lois édictées par l'autorité civile constitue plusieurs volumes qu'on appelle le « Code civil, » le « Code de commerce, » le « Code forestier, » le « Code pénal » etc., ainsi l'ensemble des lois de l'Eglise remplit, lui aussi, tout un volume appelé « Code canonique, » lequel renferme plusieurs milliers d'articles. Si l'on a donné à six d'entre elles le nom de « commandements de l'Eglise » par excellence, c'est parce que leur observance s'impose plus fréquemment et d'une façon plus générale à tous les fidèles.

Je ne vous redirai pas les raisons qui autorisent l'Eglise à établir des commandements et nous obligent à les observer. Je l'ai fait quand, en vous expliquant le neuvième article du Symbole, je vous ai parlé de l'Eglise et des pouvoirs qu'elle a reçus de Dieu. Rappelez-vous seulement les paroles par lesquelles son divin Fondateur lui a conféré ce droit : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre, a dit Notre-Seigneur à ses Apôtres. Or cette puissance, je vous la transmets. Comme mon Père m'a envoyé, moi je vous envoie. Allez, enseignez toutes les nations ; tout ce que vous lierez sur

dure la condition des travailleurs, ceux-ci bénissaient l'Eglise qui, en multipliant ses jours de fête, multipliait pour eux les jours de repos. D'autre part, en vertu de la *Trêve de Dieu,* les hostilités devaient cesser ces jours-là ; les seigneurs, sous peine d'excommunication, devaient suspendre leurs luttes, interrompre leurs brigandages et leurs dévastations. Ces jours de fête étaient donc des jours de paix et de soulagement pour les pauvres paysans qui, la plupart du temps, faisaient les frais de ces luttes féodales.

Ces fêtes n'ayant plus aujourd'hui les mêmes raisons d'être, l'Eglise en a réduit le total. Elle n'a maintenu qu'un petit nombre de fêtes d'obligation, laissant à la piété des fidèles la liberté de célébrer les autres comme fêtes de dévotion. D'après le Code canonique, il n'y a plus que dix fêtes de précepte, à savoir : Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Immaculée Conception et l'Assomption de la Sainte Vierge, la fête de S. Joseph le 19 mars, celle des SS. Pierre et Paul le 29 juin, et la Toussaint. Et encore ces dix fêtes ne sont-elles pas d'obligation partout. C'est ainsi qu'en France, en vertu du Concordat de 1801, il n'y en a que quatre qui soient obligatoires : l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël. Mais si vous alliez à l'étranger, en Allemagne, en Italie ou en Espagne par exemple, vous verriez les dix fêtes que je vous ai énumérées célébrées au jour de leur incidence, comme le sont chez nous les quatre fêtes concordataires. Ces jours-là, tout travail servile doit cesser et l'on doit assister aux offices, absolument comme le saint jour du dimanche.

C'est ce que vous faites, et cela avec d'autant plus d'empressement qu'à ces occasions les cérémonies sont plus nombreuses et plus grandioses, les chants mieux exécutés, les instructions plus intéressantes, les autels mieux parés et l'église tout entière plus richement décorée.

Faites mieux encore. Répondez aux joyeux carillons qui vous annoncent ces fêtes, en vous préparant à les bien célébrer. C'est le désir de l'Eglise et c'est pour vous y aider qu'elle fait précéder ses plus importantes solennités de vigiles où elle vous prescrit le jeûne et l'abstinence. Approchez-vous aussi des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et ces belles solennités de la terre seront le gage et le prélude de l'éternelle fête qui nous attend en Paradis. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XL

10e Dimanche après la Pentecôte

L'ORGUEIL

En quelques traits rapides, mais saisissants, Notre-Seigneur nous trace un portrait de l'orgueilleux pharisien venant au Temple pour y prier. Vous avez entendu en quels termes est conçue cette prière ou plutôt ce complaisant panégyrique, et vous en savez le résultat. Prenons-en donc occasion pour examiner la *nature* et les *conséquences* de l'orgueil.

I

La première marque de ce vice consiste à s'exagérer singulièrement ses propres qualités, tout en fermant les yeux sur les défauts dont elles sont accompagnées. Le pharisien, à peine entré dans le Temple, se plonge dans l'admiration de lui-même. Il n'a rien à se reprocher : il n'est ni voleur, ni injuste, ni adultère ; par contre il est digne de louange pour ses actes de vertu : il jeûne deux fois la semaine et donne la dîme de ce qu'il possède.

Ecoutons maintenant Notre-Seigneur rectifier ce tableau et donner la note exacte. Cette justice n'existe qu'en apparence : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui dévorez le bien des veuves. » (Math., XXIII, 14). Et ce reproche, un peu plus loin, sera encore accentué : « Vous nettoyez l'extérieur de la coupe et du plat, tandis que le dedans est rempli de rapine et d'impureté. » *(Ibid.,* 25). — « Ni adultère, » avait dit le pharisien ; cette parole lui apporte un démenti formel.

Mais, du moins, ses bonnes œuvres ont-elles quelque mérite aux yeux de Dieu ? Pas davantage : elles ne sont que le fruit de l'hypocrisie : — « Vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et vous négligez les points les plus graves de la Loi, la justice, la miséricorde et la bonne foi. » *(Ibid.,* 23). Quant au jeûne, voici le jugement qu'en portait déjà Isaïe, parlant au nom du Seigneur : « Vous ne jeûnez pas de manière à faire écouter votre voix en haut... Le jeûne que je choisis ne consiste-t-il pas en ceci : détacher les chaînes injustes, renvoyer libres les opprimés, briser toute espèce de joug ? » (LVIII, 4-6).

A l'instar du pharisien, l'orgueilleux attache ainsi obstinément ses regards sur le bien qu'il croit découvrir en lui et néglige de considérer le mal qui s'y trouve.

A l'égard des autres, au contraire, il agit inversement. Les publicains exerçaient la fonction de collecteurs d'impôts et parfois ils exigeaient plus que leur dû. Bien que, par ailleurs, beaucoup possédassent certaines qualités naturelles, cela suffisait pour que toute cette catégorie d'individus fût jugée digne de mépris. Aussi Notre-Seigneur condamne-t-il avec énergie une appréciation aussi injuste : « Pourquoi regardez-vous la paille qui est dans l'œil de votre frère et non la poutre qui est dans le vôtre ?... Otez d'abord celle-ci et ensuite seulement vous chercherez à enlever celle-là ! » (Math., VII, 3-5).

Enfin l'orgueilleux s'attribue tout le mérite de ses vertus et de ses bonnes œuvres. Selon l'expression de Bossuet, « il se regarde comme son dieu, par l'excès de son amour-propre. » C'est là une erreur, car en maint passage la Sainte Ecriture déclare notre incapacité radicale à faire le bien par nos seules forces. C'est aussi une injustice, car Dieu, en accordant ses dons à ses créatures, a entendu en retirer sa propre gloire. S'attribuer à soi-même cette

la terre par des lois sera lié dans le ciel ; tout ce que vous délierez, au contraire, sera également délié dans le ciel. Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise. Que celui qui n'écoute pas l'Eglise soit regardé comme un païen et un publicain. » Ces textes épars dans l'Evangile indiquent bien que l'Eglise a hérité de l'autorité de Jésus-Christ lui-même. Or qui oserait prétendre que Notre-Seigneur n'avait pas le droit de faire des lois et d'imposer des commandements ?

Les commandements de l'Eglise sont donc tout aussi obligatoires que ceux de Dieu. Seulement, l'Eglise peut dispenser des commandements qu'elle a établis, les modifier et même les supprimer, tandis qu'elle ne peut dispenser des commandements de Dieu ni les abolir. D'autre part, les commandements de l'Eglise cessent de nous obliger lorsque leur observation devient pour nous trop difficile ou la cause d'un grave dommage, tandis qu'il n'est jamais permis de désobéir aux commandements de Dieu, par exemple en blasphémant, en se parjurant, en mentant. Mais sous cette double réserve, les commandements de l'Eglise nous obligent comme les commandements de Dieu, et les violer constitue un péché qui peut causer notre perte éternelle, tout comme la violation du Décalogue.

Aussi bien, comme nous le verrons en parlant de chaque commandement, l'Eglise ne nous prescrit rien de nouveau par ses commandements : elle ne fait que préciser des obligations que Notre-Seigneur lui-même nous a imposées.

II

Le premier commandement de l'Eglise est ainsi conçu : « Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement. »

Les fêtes sont des solennités établies par l'Eglise pour nous rappeler et nous faire honorer les mystères de la vie de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, ainsi que les vertus des Saints.

Toutes les nations ont leurs fêtes civiles ou religieuses, par lesquelles elles commémorent dans la joie ou la tristesse les événements pénibles ou glorieux de leur histoire. Les Hébreux célébraient en la fête de Pâques l'anniversaire de leur sortie d'Egypte, en la fête de la Pentecôte celui de la descente de Dieu sur le mont Sinaï ; ils célébraient par des fêtes la victoire de Judith sur Holopherne et de Judas Machabée sur Nicanor. Jadis, les Allemands célébraient avec orgueil l'anniversaire de la capitulation de Sedan ; à leur tour les nations alliées fêtent maintenant chaque année, le 11 novembre, l'anniversaire de leur victoire.

Quoi d'étonnant que l'Eglise ait ses fêtes, elle aussi ? Prescrivant, de la part de Dieu, aux Hébreux la célébration de la pâque, Moïse leur avait dit : « Vous conserverez le souvenir de ce jour et vous le célébrerez par une fête en l'honneur de Jéhovah ; vous le célébrerez de génération en génération ; ce sera une institution perpétuelle. » (Ex., XII, 14). Inspirée, elle aussi, par Dieu, l'Eglise a institué nos fêtes chrétiennes pour perpétuer le souvenir des grands mystères de notre sainte religion, les circonstances les plus importantes de la vie de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints, les bienfaits dont, au cours des siècles, le ciel n'a cessé de nous combler.

Par ces fêtes l'Eglise nous *instruit*. Le cycle liturgique, en nous ramenant chaque année nos belles fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de l'Immaculée Conception et de l'Assomption de la T. S. Vierge, en consacrant au souvenir de certains événements des semaines entières, voire même des groupes de semaines, constitue un mémorial suggestif de la vie de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, un cours complet et intelligible pour tous de notre sainte religion, la meilleure preuve historique des faits qu'elles commémorent.

Par ces fêtes l'Eglise nous *édifie*. Chaque fête de Notre-Seigneur nous rappelle quelque acte de générosité de sa part envers nous et nous invite à l'aimer et à le servir en retour. Chaque fête de notre Mère du ciel ou des Saints nous rappelle leurs vertus et leurs exemples, et en les méditant ces jours-là, nous disons comme S. Augustin : « Pourquoi ne ferais-je pas tout ce que ces Saints ont fait ? »

Enfin par ces fêtes l'Eglise nous fournit des moyens précieux pour nous *sanctifier*. Chacune d'elles nous apporte des grâces abondantes, en rapport avec le mystère ou le Saint qu'elle honore. Les offices célébrés en ces solennités, les indulgences dont l'Eglise les a enrichies, les sacrements que nous y recevons, les prédications que nous entendons, tout en ces jours contribue à nous unir davantage à Dieu et à nous sanctifier.

III

La plupart de nos fêtes chrétiennes remontent à la plus haute antiquité. Quelques-unes, comme Pâques et la Pentecôte, étaient déjà célébrées par les Juifs, mais aux souvenirs qu'elles leur rappelaient s'ajoutent pour nous chrétiens ceux de la Résurrection de Notre-Seigneur et de la descente du St-Esprit sur les Apôtres. La plupart des autres fêtes de Notre-Seigneur, comme Noël, l'Epiphanie, remontent aux premiers temps de l'Eglise. La Sainte Vierge n'eut tout d'abord d'autres fêtes que celles des mystères de son Fils auxquels elle avait pris part, comme l'Incarnation, la Nativité, la Présentation, mais la piété chrétienne ne tarda pas à en instituer d'autres, particulièrement celle de sa glorieuse Assomption. Puis des fêtes furent instituées en l'honneur des Apôtres, des martyrs et des différents Saints qui honorèrent l'Eglise par leurs vertus.

Ces fêtes se multiplièrent même au point qu'il y en eut bientôt autant que de dimanches, ce qui doubla le nombre des jours fériés. La fête de S. Etienne, la Circoncision, l'Epiphanie, la Chandeleur, l'Annonciation, le lundi et le mardi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, la fête de la plupart des Apôtres et bien d'autres encore étaient jadis autant de fêtes chômées où il y avait obligation de s'abstenir de tout travail et d'assister aux saints offices. Aux premiers siècles de l'Eglise et au moyen âge, où l'esclavage et le servage rendaient particulièrement

dure la condition des travailleurs, ceux-ci bénissaient l'Eglise qui, en multipliant ses jours de fête, multipliait pour eux les jours de repos. D'autre part, en vertu de la *Trêve de Dieu,* les hostilités devaient cesser ces jours-là ; les seigneurs, sous peine d'excommunication, devaient suspendre leurs luttes, interrompre leurs brigandages et leurs dévastations. Ces jours de fête étaient donc des jours de paix et de soulagement pour les pauvres paysans qui, la plupart du temps, faisaient les frais de ces luttes féodales.

Ces fêtes n'ayant plus aujourd'hui les mêmes raisons d'être, l'Eglise en a réduit le total. Elle n'a maintenu qu'un petit nombre de fêtes d'obligation, laissant à la piété des fidèles la liberté de célébrer les autres comme fêtes de dévotion. D'après le Code canonique, il n'y a plus que dix fêtes de précepte, à savoir : Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, l'Immaculée Conception et l'Assomption de la Sainte Vierge, la fête de S. Joseph le 19 mars, celle des SS. Pierre et Paul le 29 juin, et la Toussaint. Et encore ces dix fêtes ne sont-elles pas d'obligation partout. C'est ainsi qu'en France, en vertu du Concordat de 1801, il n'y en a que quatre qui soient obligatoires : l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël. Mais si vous alliez à l'étranger, en Allemagne, en Italie ou en Espagne par exemple, vous verriez les dix fêtes que je vous ai énumérées célébrées au jour de leur incidence, comme le sont chez nous les quatre fêtes concordataires. Ces jours-là, tout travail servile doit cesser et l'on doit assister aux offices, absolument comme le saint jour du dimanche.

C'est ce que vous faites, et cela avec d'autant plus d'empressement qu'à ces occasions les cérémonies sont plus nombreuses et plus grandioses, les chants mieux exécutés, les instructions plus intéressantes, les autels mieux parés et l'église tout entière plus richement décorée.

Faites mieux encore. Répondez aux joyeux carillons qui vous annoncent ces fêtes, en vous préparant à les bien célébrer. C'est le désir de l'Eglise et c'est pour vous y aider qu'elle fait précéder ses plus importantes solennités de vigiles où elle vous prescrit le jeûne et l'abstinence. Approchez-vous aussi des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et ces belles solennités de la terre seront le gage et le prélude de l'éternelle fête qui nous attend en Paradis. Ainsi soit-il.

CINQ MINUTES D'EVANGILE

XL

10e Dimanche après la Pentecôte

L'ORGUEIL

En quelques traits rapides, mais saisissants, Notre-Seigneur nous trace un portrait de l'orgueilleux pharisien venant au Temple pour y prier. Vous avez entendu en quels termes est conçue cette prière ou plutôt ce complaisant panégyrique, et vous en savez le résultat. Prenons-en donc occasion pour examiner la *nature* et les *conséquences* de l'orgueil.

I

La première marque de ce vice consiste à s'exagérer singulièrement ses propres qualités, tout en fermant les yeux sur les défauts dont elles sont accompagnées. Le pharisien, à peine entré dans le Temple, se plonge dans l'admiration de lui-même. Il n'a rien à se reprocher : il n'est ni voleur, ni injuste, ni adultère ; par contre il est digne de louange pour ses actes de vertu : il jeûne deux fois la semaine et donne la dîme de ce qu'il possède.

Ecoutons maintenant Notre-Seigneur rectifier ce tableau et donner la note exacte. Cette justice n'existe qu'en apparence : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui dévorez le bien des veuves. » (Math., XXIII, 14). Et ce reproche, un peu plus loin, sera encore accentué : « Vous nettoyez l'extérieur de la coupe et du plat, tandis que le dedans est rempli de rapine et d'impureté. » *(Ibid.,* 25). — « Ni adultère, » avait dit le pharisien ; cette parole lui apporte un démenti formel.

Mais, du moins, ses bonnes œuvres ont-elles quelque mérite aux yeux de Dieu ? Pas davantage : elles ne sont que le fruit de l'hypocrisie : — « Vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et vous négligez les points les plus graves de la Loi, la justice, la miséricorde et la bonne foi. » *(Ibid.,* 23). Quant au jeûne, voici le jugement qu'en portait déjà Isaïe, parlant au nom du Seigneur : « Vous ne jeûnez pas de manière à faire écouter votre voix en haut... Le jeûne que je choisis ne consiste-t-il pas en ceci : détacher les chaînes injustes, renvoyer libres les opprimés, briser toute espèce de joug ? » (LVIII, 4-6).

A l'instar du pharisien, l'orgueilleux attache ainsi obstinément ses regards sur le bien qu'il croit découvrir en lui et néglige de considérer le mal qui s'y trouve.

A l'égard des autres, au contraire, il agit inversement. Les publicains exerçaient la fonction de collecteurs d'impôts et parfois ils exigeaient plus que leur dû. Bien que, par ailleurs, beaucoup possédassent certaines qualités naturelles, cela suffisait pour que toute cette catégorie d'individus fût jugée digne de mépris. Aussi Notre-Seigneur condamne-t-il avec énergie une appréciation aussi injuste : « Pourquoi regardez-vous la paille qui est dans l'œil de votre frère et non la poutre qui est dans le vôtre ?... Otez d'abord celle-ci et ensuite seulement vous chercherez à enlever celle-là ! » (Math., VII, 3-5).

Enfin l'orgueilleux s'attribue tout le mérite de ses vertus et de ses bonnes œuvres. Selon l'expression de Bossuet, « il se regarde comme son dieu, par l'excès de son amour-propre. » C'est là une erreur, car en maint passage la Sainte Ecriture déclare notre incapacité radicale à faire le bien par nos seules forces. C'est aussi une injustice, car Dieu, en accordant ses dons à ses créatures, a entendu en retirer sa propre gloire. S'attribuer à soi-même cette

gloire, c'est dérober à Dieu ce qui lui appartient légitimement.

II

Aussi ne faut-il pas s'étonner d'entendre la Sainte Ecriture déclarer que « l'orgueil est en abomination devant Dieu » (Eccli., x, 7) et proférer contre lui les plus sévères menaces. Il suffit d'un simple coup d'œil pour en mesurer les funestes conséquences.

La première nous est indiquée par le texte évangélique d'aujourd'hui : tandis que le publicain s'en retourna justifié, le pharisien demeura dans son péché. Comment d'ailleurs Dieu aurait-il pu accorder un pardon qu'on ne lui demandait nullement et pour des fautes dont on ne se reconnaissait pas coupable ?

L'orgueil, en outre, nous prive d'une foule de mérites. Ces derniers, en effet, ont pour condition essentielle l'intention droite, par laquelle on cherche à plaire à Dieu en faisant sa volonté. Si au contraire nous visons à conquérir l'estime des créatures, il pourra bien rester à nos œuvres une certaine apparence, voire même un certain éclat extérieur : au point de vue surnaturel elles seront dépourvues de toute valeur, de même qu'un beau fruit au milieu duquel se trouve un ver rongeur. Aussi Notre-Seigneur déclarait-il que ceux qui agissent ainsi « ont déjà reçu leur récompense » (Math., vi, 2), c'est-à-dire le salaire humain ambitionné, et que par suite Dieu est dispensé de donner le sien.

Bien plus, dans l'intérêt même de sa gloire, Dieu se doit à lui-même de retirer à l'orgueilleux les grâces qui l'empêchaient de commettre de plus lourdes fautes. Celui-ci s'est confié en ses propres forces et il a méprisé le secours divin ; il est juste qu'il fasse l'expérience de sa faiblesse. Laissé à lui-même, à un moment donné, il retombera de tout le poids de sa nature ; plus il aura voulu s'élever, plus la chute sera profonde et plus elle enfoncera la pauvre victime dans la vase du marécage. Selon le mot de Pascal, s'il désirait s'élever au niveau des anges, il sera ravalé à celui des bêtes. Telle est la punition dont furent frappés les grands hérésiarques qui ont voulu secouer le joug de la Révélation divine pour y substituer leurs propres conceptions.

Enfin, par lui-même, l'orgueil est la source de péchés nombreux : de présomption, puis, par un juste retour, de découragement quand on se voit tombé si bas, de dissimulation, parce qu'on a peine à confesser ses désordres, de résistance aux supérieurs dont on discute les ordres, de jalousie envers le prochain dont on envie les succès... Bref, il contient, au dire de l'Ecriture, le germe de tous les péchés. (Eccli., x, 15).

* *

Heureux sera l'homme atteint de ce vice si, instruit par l'expérience, il apprend à se défier de lui-même pour se confier entièrement à Dieu. Rentrons donc en nous-mêmes, m. f., et, après qu'un sérieux examen de conscience nous aura fait découvrir que ce défaut ne nous est pas totalement étranger, — car il est comme inhérent à la nature humaine, — travaillons avec soin à en extirper les racines. Ainsi soit-il.

TRIDUUM EN L'HONNEUR DE S. AUGUSTIN

III

LE DOCTEUR

Mes frères,

C'est surtout la vertu qui fait la valeur d'un homme : ses autres distinctions sont bien secondaires. Cependant, lorsqu'on parle d'un génie tel que S. Augustin, il ne suffit pas de connaître les notes de sa sainteté pour avoir une juste idée de lui : il faut aussi posséder quelque notion de sa valeur intellectuelle. Je sais bien qu'il peut sembler téméraire de traiter un pareil sujet en chaire ; c'est pourquoi je ne veux pas vous exposer toute sa synthèse doctrinale, mais seulement vous faire connaître la qualité la plus originale et la plus attrayante de son enseignement, c'est-à-dire l'union incomparable de l'intelligence et du sentiment.

Afin de bien l'apprécier, réfléchissez, m. f., sur la nature de vos lectures spirituelles. Que lisez-vous en fait d'ouvrages de piété ? Je ne crois pas me tromper ni vous offenser en supposant que vous parcourez surtout de jolis volumes bien imprimés, bien présentés, et contenant des développements aussi intéressants que possible, mais sans grande valeur d'enseignement. Ce que vous recherchez avant tout dans vos lectures pieuses, c'est une émotion d'un genre spécial, appelée dévotion sensible. Vous aimez à vous sentir touchés par des perspectives grandioses, par des descriptions pathétiques, par des considérations sentimentales qui vous troublent délicieusement. Et lorsque vous vous sentez remués par la méditation d'un sujet consolant de notre religion, vous savourez avec gourmandise la douce impression de votre cœur, vous l'augmentez même en excitant votre sensibilité, et vous êtes persuadés que vous possédez alors la vraie et solide charité des saints.

Cela n'est pas tout à fait vrai ; cette ardente dévotion, pour être parfaite, aurait besoin d'être plus éclairée ; sinon, elle risque fort de sombrer rapidement pour laisser place à des sentiments d'un autre ordre ; l'expérience quotidienne ne le prouve que trop. Il n'y a de piété durable que la piété convaincue, et vous devez baser votre vie intérieure sur une doctrine nette, solide et dogmatique.

Cette doctrine, vous le savez, se trouve chez les théologiens ; c'est dans leurs œuvres que l'on découvre les principes lumineux et les applications multiples. A leur école, on est sûr d'éviter toute erreur et de fuir tout danger. Malheureusement, la plupart de ces hommes, habitués à vivre dans les hautes sphères de la pensée, ne se soucient guère d'en descendre pour comprendre les besoins du lecteur. Ils ressemblent souvent à ces sommets élevés des Alpes qui demeurent sous un ciel constamment serein et qui sont insensibles aux orages qui grondent sur leurs flancs. Ils possèdent la lumière, ils la donnent à qui peut la prendre, mais ils ne se soucient pas de la rendre aimable : ils trouvent qu'elle est assez belle

par elle-même pour qu'il soit inutile de lui donner d'autres attraits.

Vous devinez, m. f., que l'idéal, pour l'immense foule des chrétiens, serait de posséder une doctrine qui ait à la fois ces deux qualités : qui soit aussi élevée et aussi sûre que celle des théologiens, mais qui ait en même temps la beauté qui nous charme dans certains ouvrages contemporains. Or, cette doctrine se trouve précisément chez S. Augustin. En lui, une profondeur merveilleuse, qui n'a été dépassée par aucun penseur, et une compréhension des besoins du lecteur qui nous émerveille. Il est à la fois lumière et chaleur, il instruit et il console, il captive l'âme tout entière. C'est là son plus grand mérite, que nous allons constater en détail.

I

Que S. Augustin soit une des lumières les plus éclatantes de l'Eglise et de l'humanité, il suffit de l'avoir étudié un peu pour s'en rendre compte. Ce grand génie aborde avec une facilité étonnante les questions les plus variées et les plus ardues. Rien n'échappe à ses recherches : Dieu, la Sainte Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, les sacrements, la grâce, l'âme humaine et ses perfections, la piété, la contemplation, la morale, tous ces problèmes lui sont familiers. Il se meut au milieu d'eux avec une aisance incomparable, il projette sur tous l'éclat de son intelligence lumineuse, et il ne touche à aucun sans l'avoir enrichi de découvertes frappantes ou de considérations touchantes.

Celui qui aborde ses ouvrages pour la première fois éprouve quelque chose d'analogue à l'émotion de l'explorateur qui parvient à l'entrée d'une forêt vierge : c'est à la fois un sentiment de stupeur et un élan d'enthousiasme. Quoi ! tant de merveilles inconnues ! Tant de grandeurs insoupçonnées ! Tout d'abord un peu dérouté, il ne tarde pas à se ressaisir au contact de la chaude lumière du grand Docteur ; alors il part en excursion dans ce nouveau monde, il va de surprise en surprise, de joie en joie, il va et revient, toujours étonné, toujours charmé, et quand enfin il a parcouru le cycle de ses œuvres, quand il a saisi le souffle de vie unique et vigoureux qui anime toutes ces productions de l'esprit, alors c'est le bonheur enivrant de l'excursionniste parvenu à un sommet élevé d'où il croit apercevoir l'univers entier.

Une preuve incontestable de la supériorité intellectuelle de notre Saint, c'est la faveur dont il n'a cessé de jouir à toutes les époques et dans toutes les sectes. Dès son vivant, il apparaît à ses contemporains comme un astre d'une prodigieuse clarté : tous ceux qui ont le souci de la religion se tournent vers lui et se mettent à son école. Après sa mort, ce mouvement ne fait que croître : tous les grands penseurs, tous ceux qui laisseront un nom dans l'histoire, les Isidore, les Alcuin, les Anselme, les Victorins et tant d'autres se réclament d'Augustin. Chose curieuse, les publicistes eux-mêmes recourent à lui comme l'autorité la plus marquante de l'Eglise [1]. Les papes, loin de s'opposer à ce mouvement, l'encouragent sans réserve. S. Célestin Ier, Gélase Ier, S. Hormisdas et beaucoup d'autres [2], jusqu'à S. S. Pie XI, multiplient leurs approbations. Aussi, bien avant le XIIIe siècle, S. Augustin est-il le maître incontesté en philosophie et en théologie.

Lorsqu'apparaît le thomisme, cette formidable machine de guerre qui fait, aujourd'hui plus que jamais, notre admiration, le grand Docteur perd bien un peu de son prestige dans le domaine philosophique ; mais il y gagne plutôt dans celui de la théologie, grâce au respect que lui témoigne toujours S. Thomas. Sans être détrôné par celui-ci, il lui fait partager à ses côtés la place d'honneur où l'ont élevé l'admiration des siècles, et sa gloire s'augmente de compter au nombre de ses disciples le Docteur Angélique. Dans la suite, son autorité ne diminue pas : le XVIIe siècle l'étudie avec ardeur, et notre époque, enfin, va puiser en lui comme à une source intarissable de jeunesse et de vie.

Il serait intéressant de citer, parmi les écrivains modernes, ceux des protestants qui professent un vrai culte pour S. Augustin. L'un [3] admire son « don exquis de l'observation psychologique et une facilité entraînante pour peindre ses observations intimes : ce talent, dit-il, est le secret tout à la fois de son originalité et de sa grandeur [4]. » L'autre loue en lui « l'union si rare du talent spéculatif des Grecs avec l'esprit éminemment pratique de l'Eglise latine : union qui ne s'est réalisée à un degré si éminent qu'en lui seul [5]. » Le même voit en lui l'agent de rapprochement des diverses sectes de la Chrétienté : « Il est encore, dit-il, un trait d'union entre les deux sections opposées de l'Eglise d'Occident, le catholicisme et le protestantisme, et encourage l'espérance qu'un temps viendra où les discordes du passé seront oubliées dans les suaves harmonies de la parfaite connaissance et du parfait amour [6]. » Tous s'accordent à reconnaître en lui une des intelligences les plus sublimes qui aient jamais existé.

II

Toutefois, la profondeur et l'universalité du savoir ne sont pas l'unique raison de son influence : sur ce terrain d'autres l'égalent. Ce qui explique surtout son génie, c'est l'union intime « de la parfaite connaissance et du parfait amour », c'est le caractère essentiellement vital de sa doctrine. A d'autres de traiter des vérités sèches, abstraites, indifférentes à l'homme ; lui se charge d'étudier surtout ces deux grands sujets, l'âme et Dieu. « Que désires-tu connaître ? » se demande-t-il dans les *Soliloques* [7]. — « Dieu et l'âme. — Rien de plus ? — Non, absolument rien. » Et pourquoi cela ? Parce que Dieu est la patrie de l'âme et lui donne le seul vrai bonheur. Tous les efforts de S. Augustin ne tendent qu'à ce but : atteindre l'âme humaine et la conduire à Dieu.

[1] *Dict. de théol. cath.*, art. *Augustin*, col. 2502.

[2] *Ibid.*, col. 2463-2466.
[3] Harnack.
[4] Portalié, *Dict. de théol. cath.*, art. *Augustin*, col. 2455.
[5] Ph. Schaff, cf. *ibid.*, col. 2453.
[6] *Ibid.*, col. 2457
[7] L. I, ch. II, n. 7.

On comprend facilement cette position du saint Docteur : peut-il y avoir au monde un objet plus digne d'intérêt que l'âme humaine ? Chaque âme porte en soi une réserve inépuisable d'idées, de sentiments, de vouloirs et de besoins qui lui permettent de s'enrichir et de se développer indéfiniment. Selon que ces trésors spirituels sont bien ou mal exploités, elle est utile ou nuisible aux autres et à elle-même, et elle est heureuse ou malheureuse. Du fait, surtout, de son élévation à l'ordre surnaturel, elle acquiert une puissance d'accroissement incommensurable. Ayant reçu en elle un germe divin, elle peut le faire grandir à l'infini, elle peut progresser sans cesse dans la sainteté, l'union à Dieu, la divinisation de ses facultés, certaine de pouvoir toujours avancer, puisque son idéal est Dieu même. Forte de cette sublime élévation, elle est capable de toutes les grandes actions, et ce développement admirable s'épanouit au ciel dans une béatitude ineffable.

Lorsqu'on pense à cela, m. f., lorsqu'on pense que le plus misérable des hommes peut atteindre cette destinée grandiose, n'est-il pas vrai que tous les intérêts s'évanouissent devant celui-là ? C'est ce que comprit S. Augustin, et c'est ce qui le décida à consacrer toute son attention au relèvement des âmes. Mais comment parvenir à les toucher ? Comment secouer leur torpeur et les entraîner dans la voie du Bien ? C'est difficile. Un trait, cependant, frappa notre Saint : c'est le besoin inné, profond, universel, de bonheur qui tourmente sans cesse l'être humain. Il constata que l'immense majorité de nos actions est motivée par le désir de la jouissance, et que de tout homme, riche ou pauvre, jeune ou vieux, on peut faire ce que l'on veut, pourvu qu'on lui procure le moyen de satisfaire ce désir.

Il jugea qu'il y avait là un moyen providentiel d'atteindre l'âme, de l'émouvoir, et de la conduire à Dieu ; il se mit à l'œuvre, et réussit parfaitement. Souvent il démontre, avec des accents de conviction pénétrante, combien est misérable l'homme qui se laisse aller à ses mauvais penchants ; le bonheur, répète-t-il à satiété, ne se trouve dans aucun des plaisirs sensibles, ni même dans les jouissances intellectuelles : la raison le démontre, et l'expérience aussi, — la sienne, surtout.

Parlant de ses souffrances lorsqu'il cherchait en vain la vérité : « Quels tourments alors, dit-il, dans mon cœur en travail, quels gémissements, mon Dieu !... Et lorsque, dans le silence, je cherchais avec effort, de grands appels s'élevaient vers votre miséricorde : c'étaient les muettes détresses de ma pensée. Ce que je souffrais, vous le saviez, et nul homme ne le savait [8]. » La raison de ces souffrances, c'est qu'il ne cherchait pas la Vérité et le Bonheur là où ils se trouvaient. Aussi recommande-t-il de ne pas l'imiter en cela : « Pourquoi marcher encore et toujours dans des voies difficiles et pénibles ? Le repos n'est point là où vous le cherchez... Vous cherchez la vie heureuse dans une région de mort : elle n'est pas là ! Comment la vie serait-elle heureuse, là où il n'y a même pas de vie ? [9] »

Mais alors, où donc se trouve la vraie vie ? Puisque les créatures sont radicalement incapables de nous rendre heureux, où trouverons-nous pour notre intelligence la vérité illuminatrice, pour notre cœur l'amour consumant, pour toute notre âme la beauté dont nous sommes si avides ? Serons-nous condamnés à traîner une vie lamentable, sacrifiée, pire que celle des animaux ? Ce besoin profond de la nature sera-t-il un instinct aveugle, inexplicable, uniquement destiné à torturer l'humanité ?

— « Non pas, s'écrie alors S. Augustin : si je vous ai démontré votre impuissance à trouver le bonheur, ce n'est pas pour vous jeter dans le désespoir, mais pour vous conduire à Dieu ; car c'est lui, et lui seul, qui peut nous rendre heureux. Il suffit pour cela de le connaître : accourez donc, et je vous apprendrai combien le Seigneur est doux, combien il est beau et bon. » Et c'est pour cela, c'est pour faire aimer Dieu qu'il parle de lui en termes d'une élévation incomparable.

« Nul homme, a-t-on dit justement, n'a jamais écrit sur ce sujet des pages aussi enflammées. Cette beauté *toujours ancienne et toujours nouvelle* inspire les ravissantes élévations des *Soliloques* et les cris passionnés des *Confessions* [1]. » Je voudrais pouvoir vous citer de nombreux passages à l'appui : mais la matière est infinie. « Qu'est-ce que j'aime, dit-il, en vous aimant (mon Dieu) ? Ce n'est pas la beauté des corps, ni leur grâce périssable, ni l'éclat de la lumière — cette lumière si chère à mes yeux, — ni les douces mélodies des cantilènes aux tons variés, ni l'odeur suave des fleurs, des parfums et des aromates, ni la manne, ni le miel, ni les membres faits pour les étreintes de la chair. Non, ce n'est pas tout cela que j'aime, quand j'aime mon Dieu. Et cependant il est une lumière, une voix, un parfum, une nourriture, une étreinte que j'aime, quand j'aime mon Dieu : c'est la lumière, la voix, le parfum, l'étreinte de « l'homme intérieur » qui est en moi, là où resplendit pour mon âme une lumière que ne limite aucune étendue, où se déroulent des mélodies que n'emporte pas le temps, où s'exhalent des parfums qui ne se dissipent pas aux souffles du vent, où l'on goûte un aliment que nulle voracité ne fait disparaître, et des étreintes que nulle satiété ne désenlace ; voilà ce que j'aime, quand j'aime mon Dieu ! [2] »

Et ailleurs : « Tard je t'ai aimée, ô Beauté si ancienne et si nouvelle, tard je t'ai aimée ! Mais quoi ! tu étais au dedans de moi, et j'étais, moi, au dehors de moi-même ! Et c'est au dehors que je te cherchais ; je me ruais, dans ma laideur, sur la grâce de tes créatures. Tu étais avec moi, et je n'étais pas avec toi, retenu loin de toi par ces choses qui ne seraient point, si elles n'étaient en toi. Tu m'as appelé, et ton cri a forcé ma surdité ; tu as brillé, et ton éclat a chassé ma cécité ; tu as exhalé ton parfum, je l'ai respiré, et voici que pour toi je soupire ; je t'ai goûtée et j'ai faim de toi, soif de

[8] *Confess.*, l. VII, n. 11 (trad. P. de Labriolle, p. 156).

[9] *Ibid.*, l. IV, n. 18, p. 80.
[1] Portalié, *Dict. de théol. cath.*, art. *Augustin*, col. 2454.
[2] *Conf.*, l. X, n. 8, p. 245-246.

toi ; tu m'as touché, et je brûle d'ardeur pour la paix que tu donnes [3]. »

Des pages comme celles-là sont fréquentes dans toutes les œuvres de S. Augustin ; et l'ardent apôtre ne les réserve pas à un petit cercle de lettrés, mais il les prodigue partout, « en chaire devant son peuple, à ses amis dans sa correspondance, aux lecteurs dans tous ses écrits... surtout à ses clercs, aux moines et aux moniales, à toutes les âmes qui tendent vers l'idéal de l'Evangile [4]. » Chacun est si enthousiasmé par de telles révélations qu'il voit immédiatement la nécessité d'aimer Dieu et de se consacrer à son service.

Aujourd'hui encore, après 15 siècles, le lecteur est aussi ému. Quiconque désire connaître Dieu et l'aimer n'a qu'à lire S. Augustin : il trouvera chez lui des accents d'une fraîcheur éternelle, toujours capables de renouveler le sentiment religieux. C'est un protestant qui écrit ces lignes : « Le sentiment de la misère du péché consolée par la confiance, Augustin l'a exhalé avec une profondeur d'émotion et des paroles saisissantes que nul avant lui n'avait connues ; bien plus, par ces conférences intimes, il a atteint si sûrement des millions d'âmes, il a dépeint si exactement leur état intérieur, il a tracé de la confiance une image si vivante et si irrésistible, que ce qu'il a vécu lui-même a été sans cesse revécu dans le cours des 1.500 ans qui ont suivi. Jusqu'à nos jours dans le catholicisme, la piété intérieure et vivante, aussi bien que la façon de l'exprimer, ont été essentiellement augustiniennes : l'âme est toute pénétrée de ses sentiments : on sent comme lui, et on repense ses pensées [5]. »

Ainsi, le but de S. Augustin est atteint : il enseigne les vérités éternelles, et il en profite pour embraser les cœurs de l'amour de Dieu. Il fait de la sorte l'œuvre la plus utile à l'humanité et la plus digne de Dieu. Aussi je vous invite instamment à profiter de ses lumières et à vous pénétrer de sa piété : vous gagnerez beaucoup plus à lire quelques pages de lui qu'à dévorer tous les livres d'actualité. Et ne dites pas que cela vous est impossible ; vous avez à votre disposition des ouvrages d'inspiration augustinienne, dont le plus fameux est l'*Imitation de Jésus-Christ*. Lisez ce petit livre, et vous serez vraiment dans le sillage du grand Docteur.

Du reste, vous pouvez facilement vous procurer ses *Confessions ;* vous y trouverez « des récits, fort brefs d'ordinaire, des analyses psychologiques d'une finesse ravissante, des spéculations philosophiques très ardues parfois, des recherches théologiques et des essais d'exégèse, mais tout cela développé dans une atmosphère surnaturelle de prière et d'action de grâces. Dieu est toujours présent à l'âme de l'écrivain ; c'est même sous forme d'entretien avec lui que ces sujets sont traités, et le cri affectueux qui s'échappe à tout propos du cœur d'Augustin montre bien qu'il n'est pas lui-même loin de Dieu [6]. »

[3] *Ibid.*, n. 38, p. 268-269.
[4] Pierre Guilloux, *L'âme de S. Augustin*, Paris, De Gigord.
[5] Harnack, cité *D. T. C.* art. *Augustin*, col. 2466.
[6] F. Cayré, *La Contemplation augustinienne*, p. 82-83. Paris, Blot.

C'est dire que vous avez là un résumé de toute sa doctrine, exposé sous une forme aussi attrayante que possible. Lisez donc ce chef-d'œuvre immortel, méditez-le, et je vous assure que si vous y prenez goût, vous ferez de grands et de rapides progrès dans la connaissance et l'amour de Dieu. Ainsi soit-il.

PANÉGYRIQUE DE SAINT BERNARD

(20 août)

LE MOINE ET L'APÔTRE

Mes frères,

Le 1er septembre 1107, un jeune homme de dix-sept ans, issu d'une noble famille bourguignonne, était agenouillé au pied d'un lit funèbre. Il pleurait amèrement une mère tendrement aimée que la mort venait de lui ravir brusquement. Avant de lui donner le jour, celle-ci avait eu un songe prophétique qui lui révélait la future mission de son fils. Elle avait rêvé d'un chien blanc, tacheté de roux, qui faisait entendre des aboiements formidables. Ce jeune adolescent qui devait remuer le monde entier au son de sa voix puissante, c'était Bernard, le troisième fils du chevalier Tescelin, seigneur de Fontaines, et de sa sainte épouse, Aleth, comtesse de Montbard.

Dieu l'avait doué des éminentes qualités que nous trouvons diversifiées dans les quatre premiers docteurs de l'Eglise latine. Comme S. Ambroise, il arrachera aux vanités du monde les grands personnages dont il fera de saints pénitents ; comme S. Jérôme et S. Grégoire, il sera la lumière de l'Eglise et l'oracle de l'Europe ; comme S. Augustin, il se dressera en face de l'hérésie pour l'empêcher de souiller la pureté de la foi.

En deux phrases lapidaires, Léon XIII résume sa vie : « Il est la voix de Dieu qui brise les cèdres du Liban, les fronts superbes ; il est la voix qui tranche les flammes de feu, c'est-à-dire les questions irritantes qui divisaient les hommes de cette époque. » Il a été sans contredit le grand ouvrier de l'action providentielle au XIIe siècle, le réformateur de la morale évangélique, le défenseur de l'unité de l'Eglise et de l'intégrité de la foi catholique. C'est le double rôle qu'il a exercé durant plus de trente-cinq ans, en trouvant le moyen d'allier deux choses inconciliables en apparence : la solitude monacale avec l'activité apostolique.

I. — *Le moine*

Le grand ouvrier de la rénovation morale et religieuse du XIIe siècle a été S. Bernard. Par ses exemples et ses vertus héroïques, il a arrêté les débordements de la corruption qui fermentait dans le cœur de ses contemporains.

Les races germaniques déjà conquises à la foi n'étaient pas encore entièrement pénétrées par l'esprit chrétien. Elles étaient violentes dans leurs mœurs, leurs habitudes et leurs plaisirs. Elles comprenaient mal et embrassaient difficilement la pénitence, base de toute la vie chrétienne. Afin de rappeler au monde qui l'oubliait le dogme de l'expiation, fondement de

la rédemption, Dieu va susciter un homme qui la fera revivre dans sa personne et dans celle de ses disciples, un homme qui ne cessera pas de combattre le sensualisme destructeur des vertus chrétiennes.

Cet homme providentiel, c'est Bernard. Il dit adieu aux recherches et à l'opulence de la table : « Si nos aliments insipides vous effraient, le jeûne et le travail vous les feront trouver succulents. » Il dit adieu aux meubles somptueux et aux riches tentures, et il choisira pour logis d'étroites cellules aux murs blanchis à la chaux ; il dira adieu aux fins tissus, donnant à ses religieux une grossière robe de bure, confectionnée sur le même patron, souffrance crucifiante pour certaines natures délicates ; il dira adieu aux douceurs prolongées du sommeil qu'il entrecoupe par l'office de la nuit et un lever matinal. On sait la vie austère de Clairvaux : racines cuites à l'eau, coucher sur la dure, le rude travail des mains, le défrichement des forêts joint à la prière sous toutes ses formes, méditée, parlée, chantée.

Bernard se nourrissait d'immolations continuelles, voulant détruire l'empire des sens et des concupiscences pour construire sur ses ruines l'édifice d'une sainteté éminente. Il voulait rendre à l'âme la prépondérance qu'elle exerçait au Paradis terrestre. Aussi disait-il à ceux qui venaient s'enfermer à Clairvaux : « Les corps n'entrent pas ici ; seuls les esprits y pénètrent. » Soumise à un pareil régime, la nature s'épurait et se transformait. On voyait des hommes nouveaux, célestes, surgir de ces luttes pacifiques. Clairvaux devenait comme un Paradis. « J'ai vu des anges et non des hommes, » disait Innocent II après avoir visité l'abbaye.

Cette transfiguration de la vie monastique va produire en Europe un renouvellement merveilleux de vie chrétienne. Les châteaux se vident, les écoles de Champagne et les camps se dépeuplent, les mères sont obligées de cacher leurs fils, les épouses de retenir leurs maris, pour les empêcher de s'enfermer à Clairvaux et d'y subir l'ascendant irrésistible de la parole et des vertus de S. Bernard. Clairvaux devient vraiment une vallée claire et lumineuse, un foyer puissant de vie chrétienne, de force morale, qui prépare le splendide épanouissement religieux et intellectuel du siècle suivant, au cours duquel le monde verra paraître un S. Thomas d'Aquin et un S. Louis.

Les constructions primitives sont devenues trop étroites pour abriter les nombreux novices qui affluent de tous côtés. S. Bernard est obligé de déverser le trop-plein de la ruche monastique en fondant de nouvelles abbayes qui essaiment à leur tour et deviennent de nouveaux foyers de sainteté rayonnante. On compte plus de cent-soixante couvents qui s'élèvent comme par enchantement à sa voix puissante : quatre dans le nord de l'Espagne, cinq en Irlande, deux en Suède ; il s'en construit un aux portes mêmes de Rome, et c'est de lui que sortira le premier pape cistercien, Eugène III, l'un des fils bien-aimés de S. Bernard.

Les Germains affluent dans ces monastères. Comme le bœuf sauvage qui se laisse apprivoiser, ils se soumettent au joug de l'Evangile, ils apprennent à maîtriser leurs passions ; ils s'initient aux lois du sacrifice, de l'obéissance et de la chasteté, en un mot, aux pratiques chrétiennes. Ils deviennent comme un ferment sacré qui doit purifier la masse et préparer les races nouvelles du XIIIe siècle et les générations modernes issues de leur sang régénéré. Voilà comment Bernard apparaît comme le grand artisan de la régénération future.

II. — *L'apôtre*

Il se montre aussi le défenseur infatigable de l'unité de l'Eglise et de la pureté de la foi catholique. Avant lui, cette unité était sans cesse compromise par les querelles que provoquait la nomination aux évêchés opérée par le pouvoir civil. Après lui, elle sera fortement ébranlée par les légistes de Barberousse qui voudront imposer à la Papauté la conception païenne de l'absolutisme impérial. Pendant plus de trente-cinq ans il dominera son siècle comme un géant, et il aura assez d'ascendant pour maintenir l'union entre les deux pouvoirs.

Pendant dix ans environ (1130-1139), l'Eglise traverse une crise terrible qui aurait pu la renverser si elle n'avait pas les promesses de l'immortalité. Deux papes revendiquaient les clefs de S. Pierre : Innocent II, le pape légitimement élu, et l'antipape Anaclet, soutenu par la plupart des rois. Ceux de France, d'Allemagne et d'Angleterre étaient indécis. Comment faire cesser ce schisme déplorable ? Quelle autorité sera assez prépondérante pour imposer à ces fiers potentats le vrai pape et rallier à sa cause tous les peuples chrétiens ?

Un seul homme était de taille à réussir dans une si difficile entreprise, par l'ascendant de sa parole et le prestige de ses vertus : c'était l'abbé de Clairvaux. Aussi fut-il choisi à l'unanimité par le concile national d'Etampes, au mois d'août 1130. Il parvint à décider le roi de France à reconnaître Innocent II ; il alla trouver le roi d'Angleterre qui, avec le clergé, penchait fortement pour Anaclet. Il le devine embarrassé, perplexe, ne sachant quel parti choisir, craignant de commettre un péché. « Ce péché, j'en prends la responsabilité devant Dieu, lui dit-il, songez plutôt à vos autres péchés. » L'exemple de ces deux rois entraîna l'empereur d'Allemagne qui, à la prière de S. Bernard, se mit à la tête de son armée, afin de délivrer Rome de la domination schismatique et de rétablir le pape légitime sur le trône de S. Pierre.

Une tâche plus difficile restait à accomplir : c'était de ramener sous l'autorité d'Innocent II les villes d'Italie, Roger duc de Sicile et Guillaume d'Aquitaine. Celui-ci avait expulsé de leurs évêchés les pasteurs fidèles. Après avoir inutilement discuté avec lui, S. Bernard, par un coup d'audace dont les saints sont coutumiers, prit entre ses mains l'Hostie du tabernacle et la présenta au duc Guillaume en lui disant : « Voilà votre Juge ; c'est lui que vous persécutez ; il vous demande votre soumission à son Vicaire sur la terre. » Terrassé par cette soudaine apparition de l'Hostie, le duc s'empressa de reconnaître le pape légitime.

C'est avec le même succès qu'il travailla à défendre la foi contre les attaques des novateurs. L'éter-

nelle tentation de l'orgueil humain n'est-elle pas de faire prévaloir la raison contre la foi, de vouloir contredire au nom de la science les vérités révélées ? Au XIIe siècle, trois hommes surtout étaient à la tête de ce mouvement scientifique antichrétien : Abélard, Gilbert de la Porrée et Arnaud de Brescia.

Abélard, précurseur du modernisme, ébranlait les fondements de la certitude et dénaturait, avec l'aide de son disciple Gilbert, les principales vérités concernant la grâce, la rédemption et la nature divine. Il était suivi par de nombreux étudiants sur lesquels il exerçait une véritable dictature intellectuelle ; il plaisait aux âmes mystiques avides des spéculations de la pensée. Devinant la gravité de ce péril pour la foi, Bernard provoque à Sens une réunion d'évêques, il fait censurer quatorze propositions extraites des écrits d'Abélard et de Gilbert. Il ne craint pas de les appeler « héritiers d'Arius » et « précurseurs de l'Antéchrist. » Dans une dernière entrevue avec Abélard, il le confond et le décide à signer une rétractation de ses erreurs et à s'enfermer à Cluny pour y faire pénitence. Ce fut une belle victoire pour la foi.

Elle fut plus difficile à obtenir avec Arnaud, ennemi juré de toute société civile ou religieuse. Il avait eu l'audace d'installer en plein cœur de Paris une chaire de théologie et d'études sociales. Sous des apparences d'austérité hypocrite, il trompait ses auditeurs ; il refusait à l'Eglise le droit de posséder, attribuant à l'Etat seul tous les droits de propriété. Précurseur du communisme, il propageait des opinions dangereuses. S. Bernard le fit expulser de France et le poursuivit jusqu'en Suisse, où il s'était réfugié. Il le traqua jusqu'en Bohême, où il s'était enfui, en le dénonçant au légat qui s'y trouvait alors. « Méfiez-vous, lui écrit-il, de ce dangereux ennemi du Christ, qui a une tête de colombe et un corps de scorpion. C'est un serpent qui distille une doctrine empoisonnée. Rome l'a pris en horreur ; la France et l'Allemagne l'ont expulsé ; l'Italie ne veut plus le recevoir. » C'est ainsi que ce saint docteur est toujours en éveil, semblable au gardien de phare qui avertit les marins de la présence des écueils dangereux où risqueraient de sombrer les vaisseaux surpris.

* *

Voilà la double action de S. Bernard. Comme un véritable géant, il s'est dressé en face de la société de son époque, afin de la défendre contre la décadence morale et religieuse et les bouleversements politiques. Est-ce que notre siècle n'offre pas quelques traits de ressemblance avec le sien ? Le sensualisme, la recherche effrénée des richesses et des jouissances rongent notre société comme un chancre affreux ; le paganisme réapparaît dans les mœurs, les idées, la littérature et les arts.

Un S. Bernard nous serait bien nécessaire pour guérir nos plaies, pour réformer la société, lui donner une leçon vivante de sacrifice et de renoncement, et maintenir dans l'Eglise l'idéal de la perfection. Nous vivons sans réflexion dans un tourbillon qui emporte le monde vers tous les excès. Quel sera l'avenir ? Il sera ce que nous voudrons ; il sera le salut et le triomphe sur le matérialisme contemporain, si nous voulons nous laisser conduire à la lumière de la foi intégrale par la sage direction de l'Eglise et du vaillant Pontife qui la gouverne.

S'il en est ainsi, l'âme de la France sortira de cette fournaise plus épurée, plus vigoureuse, plus chrétienne, plus attachée à ses antiques traditions qui ont fait sa grandeur dans les âges passés. C'est le souhait que nous formulons tous et que nous déposons aux pieds de S. Bernard, en le priant de nous obtenir sa prochaine réalisation. Ainsi soit-il.

A UNE MESSE D'ANCIENS COMBATTANTS

CHAMPIONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Messieurs et chers camarades,

Pendant la guerre, l'a-t-on assez répété ? Nous en a-t-on assez rebattu les oreilles, de ce refrain, bien justifié d'ailleurs : « Nous avons été les champions de *la justice et du droit* » !

Grâce à l'élan patriotique de tous les Français, grâce à leur constance, à l'union et à la discipline des combattants, la justice et le droit ont triomphé, et le 11 novembre de chaque année, en rendant hommage au souvenir de ceux qui sont morts pour la grande cause, nous célébrons le glorieux anniversaire de cette victoire.

Nous avons la paix que S. Augustin définit « la tranquillité de l'ordre ». Cette tranquillité, nous entendons la conserver et les diplomaties s'efforcent de la maintenir. Espérons fermement que notre génération ne reverra plus les horreurs de la guerre et que ceux qui viendront après nous ne connaîtront que par ouï-dire les tribulations par lesquelles nous avons passé.

Mais en est-ce fait à jamais de toute lutte ? La parole infaillible des Livres Saints nous avertit que « la vie de l'homme sur la terre est un combat perpétuel. » (Job, VII, 1).

Et de fait, n'est-ce pas non seulement pour nous réjouir ensemble des résultats acquis, mais en prévision de luttes éventuelles, que se sont formées nos unions d'anciens combattants ? La justice et le droit triomphent-ils sur toute la ligne ?

Après avoir salué les drapeaux de nos unions locales groupés en cette circonstance et que n'agite plus le souffle des batailles, c'est la réponse à cette question que je vous inviterai à étudier un instant avec cette sincérité, cette franchise, ce dépouillement des vieux préjugés, cette indépendance de jugement, cet esprit réalisateur qui sont les traits caractéristiques et le noble apanage de nos associations.

* *

Et d'abord, ne leur a-t-il pas fallu lutter avec ensemble et persévérance pour qu'aboutissent les justes revendications de ceux d'entre nous qui ont affronté sur la ligne de feu les plus terribles dangers ?

Mais si nous avons réussi à faire reconnaître leurs droits, pouvons-nous nous endormir dans un égoïsme satisfait et fermer les yeux sur d'autres droits bien

légitimes et qui, jusqu'à présent, ne sont pas officiellement reconnus ?

En premier lieu, et au-dessus de tous les autres, il y a le droit que Dieu, le Maître de toutes choses, possède sur toute société, sur toute nation, aussi bien que sur les individus qui la composent. Que chacun, à l'exemple de nos élites intellectuelles, renonçant à un avilissant respect humain, reconnaisse et proclame ce droit, et le problème sera bientôt résolu !

En second lieu, nous avons des frères d'armes qu'un ostracisme injustifiable avait bannis du pays après les avoir dépouillés et qui, à l'heure du péril national, sont venus des contrées où l'exil les avait rejetés se dévouer avec nous, ne le cédant à personne en bravoure et en générosité. Ainsi rentrés sur la terre de France, ils ont dit : « Nous ne partirons pas ! » Nous avons dit, nous aussi : « Ils ne partiront pas ! » Et on n'a pas osé les faire partir, mais leur situation n'en demeure pas moins précaire, et il reste qu'on leur rende la justice qui leur est due.

N'ayant point démérité, ils n'ont pas seulement le droit de demeurer parmi nous, mais encore ils ne doivent pas être privés des droits qui appartiennent aux autres Français. Sous peine d'en faire des citoyens diminués, des citoyens de seconde zone, on ne saurait les laisser privés du droit naturel d'enseigner quand ils réalisent les conditions légalement requises. Toute la réserve à y mettre, pour eux comme pour les autres, c'est — ce qui ne paraît guère à craindre — qu'ils n'emploient pas leurs efforts à semer des doctrines capables de bouleverser l'ordre social.

Il y a aussi d'autres droits qui sont menacés par les promoteurs et les fauteurs de certains projets, ce sont les droits sacrés de la famille.

Le père pourra-t-il continuer à orienter l'avenir de ses enfants qui sont la chair de sa chair et le sang de son sang ?

Que l'enfant, qui est le citoyen de demain, soit, par les maîtres dont les parents ont fait choix ou du moins par ceux qu'ils ont agréés pour seconder et compléter leur œuvre, élevé dans l'amour de la patrie ; qu'il sache ce qu'il doit à ses parents qui ont maintenu l'intégrité du sol national. Mais il faut que nul ne prétende enlever à ceux-ci le droit de le diriger vers la carrière qu'ils auront choisie pour lui et de l'y préparer. Ce droit est menacé : il est imprescriptible.

Enfin, s'il est des hommes qui rêvent d'amener le bouleversement de la société en arrachant à l'individu ses biens personnels pour en faire le domaine de la communauté et en compromettre par là même l'utilité et le rendement, leur rêve néfaste doit être combattu, l'erreur de leur doctrine pernicieuse mise en évidence. Il faut que ceux qui ont défendu contre l'étranger le sol de la patrie, se lèvent comme les protecteurs des droits légitimes de chacun et les adversaires des doctrines de désordre.

Et par leur effort concerté et salutaire, la république restera ce qu'elle est par définition : la chose de tous. Elle restera dans son rôle sacré qui est d'assurer à chacun la possession paisible du bien que lui ont laissé ses pères ou qu'il a acquis par son labeur personnel, tout en adoucissant par des mesures sagement appropriées le sort du travailleur.

Voilà, Messieurs, n'est-il pas vrai, les tâches qui s'imposent à l'heure présente. Elles demandent que chacun s'y attache de tout son cœur avec une ardeur zélée et prévoyante, faite toute d'esprit pacifique, de l'amour d'une sage indépendance et de toutes les justes libertés.

Vous êtes disposés à vous y dévouer, mais certaines conditions doivent assurer le succès de votre action.

* *

On raconte que Clovis, encore catéchumène, entendant le récit des odieux traitements dont le Christ avait été victime pendant sa Passion, s'écria en frappant de la main la garde de son épée : « Que n'étais-je là avec mes Francs ! » Cela, c'était le cri de la race, de celle qui s'exclama à la voix de Pierre l'Ermite : « Dieu le veut ! » et s'arma pour la délivrance des Lieux Saints, de celle qui suivit plus tard Jeanne d'Arc, la sainte de la patrie, de celle qui fut toujours le chevalier du droit et de la justice.

Mais si la lutte est continuelle, que demande-t-elle à ceux qui la soutiennent ? L'union, la discipline, la générosité.

C'est en pratiquant ces vertus jusqu'à l'abnégation d'eux-mêmes que nos grands morts ont avec nous gagné la guerre.

Unis, ils le furent : rappelons-nous l'*union sacrée*. Disciplinés, ils le furent. Ils ne se précipitaient pas en aveugles au gré de leur fougue et de leur fantaisie sur l'ennemi, comme le faisaient les malheureux chevaliers de Crécy : ils attendaient l'ordre des chefs, et quand arrivait l'heure H, prévue à l'avance et soigneusement préparée, ils s'élançaient hors de la tranchée, respectant l'alignement, bravant le tir des mitrailleuses et l'éclatement des obus. C'est comme cela qu'avec vous ils ont remporté la victoire.

Et c'est ce souvenir de leur union, de leur discipline, de leur dévouement à une cause sainte que nous exalterons en allant tout à l'heure déposer une couronne au monument où sont gravés leurs noms à jamais glorieux.

Inspirons-nous de leur exemple pour travailler de toutes nos forces à faire plus que jamais de notre pays sauvé par leur héroïsme, la patrie du droit, de la justice et de la liberté. Ainsi soit-il.

EN LISANT

LA VIE EUCHARISTIQUE DANS LES ENFANTS [1]

Monseigneur,

Le problème religieux, dans la paroisse de J., se pose vraisemblablement en les mêmes termes que dans l'ensemble de votre diocèse. Seule présente

[1] Nous empruntons à un Bulletin Paroissial le texte de ce Rapport, adressé à l'Évêque du diocèse à l'occasion de la Confirmation.

peut-être quelque particularité la façon dont la solution de ce problème a été abordée.

I. — *Le problème religieux*

Voici d'abord le problème :

La vie religieuse à faire pénétrer dans une population de 2.000 habitants, dont 900 seulement autour du clocher, et le reste disséminé en de nombreux hameaux éparpillés sur un territoire de 20 kilomètres de long.

Population toute bienveillante, aimable dans les relations d'ordre purement civil, mais de catégories très dissemblables au point de vue religieux.

D'un pôle à l'autre de la mentalité religieuse, nous trouvons d'abord un groupe très important en qui les préoccupations religieuses paraissent réduites au minimum : ils n'ont pas besoin du prêtre pour mourir ; encore moins pour vivre ; tout au plus croient-ils en avoir besoin pour obtenir une sépulture honorable.

Plus près de nous, une masse importante de personnes qui seraient bien surprises si on leur disait qu'elles n'ont plus la foi. Car elles confondent la foi surnaturelle, — don divin et vivifiant, — avec une vague croyance qu'elles paraissent avoir reçue de la tradition et de l'hérédité, et qui d'ailleurs s'émiette à chaque génération parce que chacun l'adapte à ses convenances individuelles.

Plus près de nous encore, les groupes diminuent au fur et à mesure qu'ils s'approchent de l'idéal rêvé : — groupe de ceux qui viennent à la messe aux grandes fêtes ; — groupe de ceux qui communient une fois par an ; — et enfin, tout à fait avec nous, vraie communauté chrétienne, groupe de ceux qui, fidèles à la messe du dimanche et à la messe paroissiale, reçoivent les sacrements assez souvent ou fréquemment, prient en communauté d'intentions avec leur pasteur, et, parfois au nombre de 60 ou 80 grandes personnes et plus, répondent « Présent ! » à la Table sainte dans nos belles fêtes eucharistiques. Dans ce groupe, qui fait la consolation du pasteur, j'ai la joie d'apercevoir des familles dont tous les membres communient, depuis les aïeuls jusqu'aux tout petits ; des familles qui font 10 et 12 kilomètres pour assister à la messe du dimanche et pour communier. — Enfin, ne pouvant signaler tous les dévouements ni les héroïsmes que je sais, je tiens du moins à remercier publiquement un petit groupe d'apôtres, qui, sans tapage, mais avec une patience de tous les jours et de tous les instants, me secondent dans ma tâche difficile, entretiennent la sacristie et l'église, préparent les enfants de chœur, font le catéchisme tous les jours, suivent les enfants avec une sollicitude maternelle et les soutiennent de leur affection vigilante, remplaçant largement un vicaire, et remédiant ainsi, pour tout ce qui n'est pas strictement du ressort du prêtre, à la pénurie des vocations sacerdotales.

Dans cette population de 2.000 habitants, la vie religieuse existe donc, — intense, mais ne vivifiant qu'un nombre d'âmes trop restreint.

Comment faire pour que cette vie religieuse, minime ferment, sollicite et gagne le reste de la masse ?

II. — *Essai de solution*

Pour essayer de résoudre ce problème, j'ai concentré mes efforts autour de cette idée principale : *En replaçant l'Eucharistie au centre de la religion, — et au cœur des fidèles, des grands et surtout des plus petits, — laisser l'Eucharistie agir à ma place.*

Je n'ai cru mieux faire que de suivre, comme guides, les deux décrets eucharistiques de Pie X, celui de 1905 sur la communion fréquente, et celui de 1910 sur la communion des petits enfants, et d'en faire l'application aussi serrée que possible.

Ce fut pendant une année au moins le sujet des prônes de chaque dimanche. L'organisation paroissiale a été modifiée autant qu'il était nécessaire pour qu'à la prédication de la chaire s'ajoute la prédication des faits, — beaucoup de personnes ayant besoin, pour s'instruire, non seulement d'entendre la doctrine parlée, mais encore de voir la doctrine vécue ; et le *Bulletin Paroissial* est allé porter l'essentiel de cet enseignement dans tous les foyers, espérant se faire lire de ceux qui ne sont pas venus entendre.

Voici les points principaux qui, à force d'être répétés, se sont fixés dans les âmes de bonne volonté :

1° La thèse « *communion-récompense* » doit disparaître, et céder la place à la thèse « *communion-remède* ». Une fois cette équivoque dissipée, il est beaucoup plus facile de comprendre pourquoi l'Eglise invite d'une façon si pressante à la communion très fréquente et même quotidienne. On communie maintenant, non pas parce qu'on est meilleur que d'autres, mais parce qu'on a besoin de devenir meilleur.

En application de cette idée, le régime même des récompenses de catéchisme a été modifié. On ne connaît plus ici cette « *Première Communion à âge tardif et fixe* », mainte fois condamnée, qui était autrefois proposée de loin comme une *récompense* aux longs et pénibles efforts du catéchisme. C'est presque l'inverse. Sans aller jusqu'à dire que les récompenses sont accordées à la communion (ce serait un autre abus), cependant les récompenses de catéchisme sont accordées seulement aux enfants qui, par ailleurs, ont manifesté leur bonne volonté en allant chercher dans la communion souvent reçue une protection contre leur faiblesse personnelle, — qui ont mené de front la docilité du cœur aux influences eucharistiques et la docilité de l'intelligence aux leçons plus approfondies du catéchisme.

2° Les enfants doivent communier dès l'âge de raison, c'est-à-dire vers l'âge de sept ans. Tout le monde sait ici que c'est obligatoire, et non pas facultatif, et que cette obligation grave retombe sur tous ceux qui ont à exercer sur l'enfant une influence légitime. Tous les enfants peuvent ici communier dès qu'ils le veulent. Tous les obstacles ont été levés : obstacles de science théologique, obsta-

cles de toilettes et de dépenses, obstacles de calendrier. Il y a ici des premières communions de temps en temps, tout le long de l'année, quand les enfants sont prêts ; avec ou sans cérémonies, selon les circonstances ; généralement avec cérémonies, et dans ce cas j'ai la joie de voir les premiers communiants accompagnés à la Table sainte par la majorité de leurs petits camarades et par de nombreuses grandes personnes.

3° Les enfants sont invités à communier fréquemment. L'ancienne idée de *formalité unique et sans lendemain* disparaît ; à la place s'introduit l'idée d'*alimentation continue*.

4° Les « *communions générales d'enfants* », imposées une ou plusieurs fois par an par la décision Ve du décret *Quam singulari*, sont instituées ici. Elles ont lieu deux fois par an, aux vacances de Pâques et aux grandes vacances, pour ne pas gêner l'école. L'habitude en est prise. Nous déployons ce jour-là toute la solennité possible, en évitant le luxe inutile. Avec leur petite Retraite préparatoire, et le déroulement de leurs processions, ces fêtes sont comme des points lumineux qui réveillent la piété et jalonnent heureusement la vie eucharistique des enfants. Les enfants les aiment, et certains de nos enfants de dix ans en sont à leur cinquième « communion générale », on pourrait même dire à leur sixième, si l'on compte celle de ce matin même.

Voilà l'organisation eucharistique, qu'on a voulue aussi fidèle que possible aux prescriptions de Pie X.

III. — *Les résultats*

Le mouvement ici n'a que trois ans à peine, et une certaine discrétion s'impose quand il s'agit de ce qu'il y a de plus intime dans la vie des âmes. Cependant je voudrais, par quelques chiffres et quelques faits, donner à Votre Grandeur la physionomie exacte du groupe d'enfants élevés à ce régime.

J'ai actuellement au catéchisme, de sept à onze ans, 71 enfants. Je ne suis pas sûr que ce soit la moitié de la population enfantine d'âge catéchistique. Retranchons 7 enfants, trop nouveaux pour avoir encore pu subir l'influence du catéchisme, et 10 autres, qui ressemblent aux comètes en ce qu'ils n'apparaissent que de loin en loin, mais qui en diffèrent en ce que les calculs les plus habiles sont impuissants à prédire la date de leur prochaine réapparition. Restent 54 enfants à peu près réguliers, donc placés dans les conditions normales pour profiter de l'influence que je voudrais exercer. Tous sont à un âge où les habitudes anciennes leur interdisaient autrefois de communier. 40 sur 54, c'est-à-dire plus des deux tiers, ont aujourd'hui l'habitude de la communion. Je dis *l'habitude*, sans pouvoir préciser la fréquence, variable suivant les tempéraments et suivant de multiples diversités de circonstances. J'ai toujours plusieurs communions d'enfants le dimanche, et souvent plusieurs le jeudi. Ces communions sont spontanées ; je n'impose rien en ce sujet, je me contente d'inviter discrètement. Dans quelques occasions favorables, les communions sont plus fréquentes. Pendant la Retraite de la dernière « communion générale », du 30 avril, environ la moitié des enfants communièrent le jeudi, premier jour ; un peu plus le vendredi ; presque tous le samedi ; et un simple trait indiquera à Votre Grandeur l'esprit dans lequel ces enfants suivent ces retraites, qui sont plutôt des triduums eucharistiques :

Pendant la promenade de l'un de ces jours de retraite, deux fillettes commençaient à se disputer. Tout d'un coup (c'est mon petit doigt caché par là qui me l'a rapporté), l'une d'elles se ravise et dit : « Non ! Faisons la paix ! Nous devons communier demain : embrassons-nous ! »

Voilà, prise sur le vif, la germination de la vie spirituelle en l'âme d'enfants de 8 ou 9 ans sous le régime eucharistique de Pie X. Voilà ce que les dames catéchistes, confidentes de ces explosions d'amour divin, contemplent avec une émotion qui les récompense de bien des peines. Espérons que d'autres sauront bientôt suffisamment purifier leurs regards pour apercevoir de semblables beautés.

IV. — *Les difficultés*

Mais je ne vous présente là, Monseigneur, que le beau côté de notre ministère. Le souci de la vérité m'oblige à faire au moins allusion à des difficultés qui ne sont probablement pas spéciales à cette paroisse.

J'ai ces enfants deux ou trois heures par semaine. Ajoutons-y quelques heures d'heureuse influence exercée par les dames catéchistes. Pendant tout le reste de la semaine, plus de la moitié de ces 40 communiants vivent dans une atmosphère a-religieuse. En une semaine, pour un jour spirituel de quelques heures, c'est une nuit de 160 heures, nuit pendant laquelle il serait bien étonnant que quelques poignées d'ivraie ne soient pas semées et n'étouffent sottement les plus délicates espérances. Voilà qui explique, chez quelques-uns de nos enfants, certaines alternances ; après des élans de ferveur, des abandons qui nous navrent ; puis des retours joyeux d'enfants prodigues.

Au milieu de ces remous d'influences contraires, une logique trop rigide se laisserait peut-être dérouter. Ne soyons pas trop surpris, et soyons indulgents : ce sont de petits enfants, qui sont en train de refaire, malgré le courant général, une société chrétienne. Admirons plutôt que, malgré de si graves difficultés, le régime de Pie X produise de si beaux résultats.

Tout cela nous oblige à reconnaître que les efforts humains paraissent bien impuissants à répandre la vie religieuse ; aussi faut-il recourir, — heureuse nécessité ! — à des influences d'un autre ordre. Le pasteur est aidé, en cette stratégie, par de grandes personnes et par des enfants. Des pièges pieux ont été tendus, auxquels on a su intéresser la Sainte Vierge, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus ; puis, un beau jour se sont arrangées, — on ne saurait dire comment, — des difficultés qui paraissaient humainement insolubles.

Motifs de joie, motifs de peine, tout se mêle. Puissent les grâces que votre passage, Monseigneur, va faire descendre sur cette population, faire pencher la balance du bon côté, et multiplier les motifs de joie spirituelle !

IMPRIMATUR

Lingonis, die 6 augusti 1930.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ